

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1 000 F • 48 à 60 pages 1 500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO 20 000 F • AFRIQUE 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissés de déclarations d'Associations..... 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1er et 2è insertions) 20 000 F • Avis d'immatriculations 10 000F • Certification de JO 500 F
<p><i>N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'imprimerie TOMETY Tél. : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 -05 BP 225 LOME</i></p>		

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations des mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Notsè, Agou, Kpalimé, Akata, Danyi, Sotouboua et Sokodé.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 230400016-RC déposée le 18/04/2023, M. KAMDA TAKOUDATOÏ, profession Pharmacien, demeurant à AGOE FIOVI et domicilié à MAISON NON LOIN DE LA CLINIQUE GYNECOLOGIQUE D'AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca situé à Komah, connu sous le nom de Akamadè, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud et à l'Est par la propriété BIDJATE Manob-Yate et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400017-RC déposée le 18/04/2023, M. KAMDA TAKOUDA TOÏ, profession Pharmacien, demeurant à AGOE FIOVI et domicilié à MAISON NON LOIN DE LA CLINIQUE GYNECOLOGIQUE D'AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère d'une contenance totale de 07a 63ca situé à Tchalo, connu sous le nom de Tchalo labidè, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et au Sud par la propriété de OURO-AKORIKO, à l'Est par la ligne de la Haute Tension de 25m et à l'Ouest par la Route Nationale N°1 de 70m..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400018-RC déposée le 18/04/2023, Mme ISSAKA SARATA, profession Sans profession ménagère, demeurant à et domiciliée à Sokodé - Didaouré, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 72ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchalo-Kolazi, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété de Délali Béatrice, au Sud par une Rue non dénommée de 12m, à l'Est par la propriété de la Collectivité Kpangalam et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400019-RC déposée le 18/04/2023, M. BOUKARI ABDOU-SAMIOU, profession Docteur, demeurant à et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 22a 15ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Assomption, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et au Sud par la propriété de la Collectivité KOMAH et à l'Est et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400020-RC déposée le 18/04/2023, M. GOUDO PACDAME, profession Peintre Dessinateur, demeurant à TCHAWANDA et domicilié à ROUTE DE TCHAWANDA 175 KOSSOBIO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca situé à Komaah, connu sous le nom de Assomption, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord, au Sud et Est par la propriété BYAO Djobo et à l'Ouest par Une rue non dénommée de 21m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400021-RC déposée le 19/04/2023, M. ALAZARD Paulin Georges Antoine, profession Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Akamadè, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par Propriétaire KALEGORA et à l'Est par Une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TOGO CELLULAIRE et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400022-RC déposée le 19/04/2023, M. ALAZARD Paulin Georges Antoine, profession Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 83ca situé à Kazaboua, connu sous le nom de Agombio, préfecture de Sotouboua, commune de Sotouboua1 et borné au Nord par la Route TCHEBEBE KAZABOUA-MONO et au Sud, Est et à l'Ouest par Propriété PILABINA..

Il déclare que ledit immeuble appartient à TOGO CELLULAIRE et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400023-RC déposée le 20/04/2023, M. KINGBO MESSANVI, profession Electriciens du bâtiment, demeurant à et domicilié à sokodé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 74ca situé à Kouloundé, connu sous le nom de Komah, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la propriété JOHNDO et à l'Est par la propriété GADO..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400024-RC déposée le 20/04/2023, M. TCHEINTI-NABINE TCHANDIKOU, profession Géographe, demeurant à et domicilié à AGOE NYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 42ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Lomn-Nava, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété de AGRIEN Awali, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par la propriété ANAS; la propriété N'IDALA..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400025-RC déposée le 20/04/2023, M. AGOUDA Nassirou, profession Soudeurs, demeurant à et domicilié à TCHAWANDA/SOKODE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Péri-urbain Bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 60ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchawanda, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord par la propriété CETI, au Sud par la rue nord C.E.G TCHAWANDA, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par la propriété de KAFABA..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 230400026-RC déposée le 20/04/2023, Mme AYEVA BATCHALIWE, profession Secrétaires, demeurant à et domiciliée à AKAMADE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité TOGOLAISE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Urbain Non bâti consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 58ca situé à Kpangalam, connu sous le nom de Akamadè, préfecture de Tchaoudjo, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité Kpangalam, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Est par la Route Nationale N°17 m..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.